



COMMUNE DE SAINT-CERGUE - Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 21/2023

Demande de crédit de CHF 11'200 TTC destiné à financer l'étude paysagère pour la conception du parc du Vallon

Déléguée municipale : **Carole Morina**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Situation actuelle

Le parc du Vallon est une vaste plaine enherbée située en plein cœur du village à proximité de nombreux équipements publics, des terrains de sports et des commerces. Malgré sa situation stratégique et sa végétation remarquable qui le bordent, ce pré est peu utilisé par les écoliers, les habitants et les promeneurs. La Municipalité souhaite donc réaménager le parc du Vallon et le restituer à la population. Dans ce but, elle sollicite un budget d'étude permettant la réalisation d'un préavis pour la conception du parc du Vallon.

2. Objectifs et Enjeux

Valoriser ce magnifique parc, le site doit proposer la promenade et la déambulation pour un large public, notamment les seniors. Il doit également proposer des possibilités d'appropriation des lieux de rencontre entre habitant-e-s dans un contexte accueillant et agréable. La plantation d'arbres de grand développement adaptés aux changements climatiques est au centre du projet.

Promouvoir le vivant

Le parc du Vallon possède une végétation historique remarquable : le tilleul solitaire, l'allée de frênes et d'érables le long du chemin Jean-Jacques Rousseau, le bosquet de l'aire de jeux, qu'il s'agira de protéger, valoriser car ils constituent des éléments repères dans le paysage.

Une nouvelle arborisation sera proposée, composée d'arbres majeurs aux essences locales, diversifiées, résilientes aux futures conditions climatiques et favorables à la biodiversité, plantations en groupes avec des espèces et des volumes variés, zones de buissons, semis de prairie fleurie. L'entretien sera pensé de façon à limiter les interventions et à privilégier des lieux de refuge pour la faune et la flore.

Offrir une diversité d'usages

Le site est actuellement équipé d'une aire de jeux sur sa frange Est, qui sera conservée et intégrée à l'aménagement. Des équipements complémentaires tels que bancs, tables, enrichiront les usages, ils seront majoritairement adaptés pour tous. La proximité avec les écoles et l'UAPE est une occasion pour proposer des aménagements, supports pour la pédagogie, la communication sur le vivant (potager, verger, sentier didactique etc.)

Un réseau de parcours

Un nouveau réseau de promenade sera pensé en lien avec les différents équipements publics présents sur les abords du site. Ils offriront différents points de vue et points d'arrêts. Ils seront intégrés à la topographie du terrain et adaptés à une mobilité pour tous (accès pour toutes les personnes à mobilité réduite).

Pour donner suite à cette réflexion la Municipalité a décidé d'inscrire au plan des investissements un montant de CHF 220'000.- pour la réalisation du parc du Vallon. Si cette étude est acceptée un préavis sera déposé au Conseil communal, dans le courant du printemps 2024, la mise en œuvre de ce projet pourra être effectuée à l'automne 2024, période la plus propice pour les plantations.

3. Usage du parc

La commune à ce jour ne dispose pas de parc public. L'objectif de la Municipalité est de dédier cet espace à la balade, la détente, aux rencontres intergénérationnelles, tout en sensibilisant le public au respect de la nature, du vivant, de favoriser la prise de conscience des enjeux climatiques qui nous attendent. Il pourra ainsi devenir un lieu de découverte, un atout majeur du bien être pour notre population y compris une véritable carte de visite pour les touristes.

4. Offres d'architectes paysagés

Le cahier des charges est le suivant :

Caractéristiques	Obligatoire Souhaité O/S
Aménagement paysager du parc du vallon	O
Intégrer la place de jeux existante	O
Accessibilité, adapté à une mobilité pour tous	O
Intégrer des espaces de rencontre, détente (bancs, tables)	S
Conserver, valoriser l'existant arboré	O
Ré arborisation avec des espèces locales, adaptées à l'évolution climatique	O
Intégrer des zones de biodiversité	S
Inclure des supports pour la pédagogie, communication sur le vivant	O
Proposer des sentiers, itinéraires de balade, découverte	S
Adaptation à la topologie du terrain	S

Les entreprises suivantes ont été contactées :

- Studio MINT paysage et territoire / 1205 Genève
- Pleineterre SàRL paysage et communication / 1227 Les Acacias
- INTERVAL / 1022 Chavannes-près-Renens
- CEBO VERT / 1176 St-Livres
- Atelier SOL / Genève
- Bureau MAP / Lausanne et Genève

Sur les six entreprises contactées quatre ont fourni un devis d'étude, deux n'ont pas donné suite en évoquant, pour l'une un teaming trop juste, pour la seconde un désintérêt pour ce projet jugé « trop petit » pour elle. Les prix sont compris dans une fourchette de CHF 6'107.- à CHF 11'200.-. Le choix de la Municipalité s'est basé sur le niveau de professionnalisme, en particulier, l'approche respectueuse du naturel : deux prestataires ont envoyé un dossier avec croquis, alors que les deux autres n'ont transmis qu'un devis d'étude. Pleineterre a proposé un dossier complet de huit pages tenant compte de l'historique du site illustré d'images d'archives et récentes, présentations de plans

avec la situation actuelle plus celle projetée, la qualité du devis, l'étude préalable du projet avec une réelle implication avec le souhait affiché du respect du site, de l'existant, une approche respectueuse au plus proche de la nature comme souhaité par la Municipalité. De plus, Pleineterre a fourni un devis plus détaillé et qualitatif. C'est pourquoi nous souhaitons aller de l'avant avec Pleineterre.

Plan actuel



Esquisse du projet



Les frais d'étude permettront de disposer d'un projet chiffré dans le détail et basé sur des demandes d'offres pour chacun des acteurs. Le préavis est prévu en mars 2024.

5. Subventions

Si le présent préavis est accepté dans le cadre de la réalisation du préavis de réalisation du parc du Vallon, la Municipalité sollicitera un ou plusieurs fonds permettant de subventionner une partie des travaux, dans le cadre du PECC plan énergie climatique communal.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis **N° 21/2023** de la municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

D E C I D E

- **D'autoriser** la Municipalité à financer l'étude paysagère pour la conception du parc du Vallon
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 11'200.-- TTC
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante
- **D'amortir** l'investissement net en 1 an.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 23 octobre 2023.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot